



Peut-on être payé par une autre personne que l'employeur?? ?

Par SATINE1978

Bonjour,

Je suis assistante maternelle agréée. J'ai signé un contrat de travail pour la garde d'un enfant où seul le papa figure comme employeur sur le contrat (même si la maman figure dans des documents annexes)

Progressivement, le papa a arrêté de me verser mon salaire.

Ayant de gros soucis avec la justice, et également avec la maman de l'enfant, il a fini par s'évaporer dans la nature et par devenir parfaitement injoignable.

Depuis le début du contrat, c'était toujours la maman qui m'amener en garde son enfant, qui venait le récupérer, qui parfois me demander de permuter un jour de garde avec un autre, qui me donnait les consignes pour la journée etc Je ne voyais jamais le papa employeur. C'est également la maman (qui avait la garde de son enfant à son domicile)qui a décidé en juillet dernier de ne plus m'amener son enfant en garde. Elle a toujours été l'employeur dans les faits.

A cette même période, elle a tenu d'elle-même, sans que je lui demande rien ni exerce la moindre pression (au contraire, j'ai toujours été à son écoute et dans une totale bienveillance) à me régulariser les deux salaires que le papa ne m'avait pas payés. J'ai fini par accepter, n'ayant plus aucune nouvelle du papa et ayant besoin de cet argent. Aujourd'hui, elle me réclame toutefois de lui rendre cet argent ; son avocat estimant que ce n'est pas légal comme elle n'est pas l'employeur " sur le papier" et que ce n'était donc pas à elle (selon lui) de le faire. Dois-je effectivement lui rendre cet argent...?? Merci